

française, était l'envoi du catalogue de toutes les bibliothèques. Grâce à quelques hommes lettrés, quelques administrations satisfirent aux dispositions textuelles du décret, mais *la plupart n'exécutèrent rien ou exécutèrent mal.*

« Elles n'exécutèrent rien par la *négligence* d'administrateurs *qui sûrement ne négligèrent pas de percevoir leur traitement, et beaucoup de livres en proie aux insectes et à la poussière éprouvèrent des dégradations sensibles.*

« Joignez à cette cause, que divers départements craignaient qu'on ne leur enlevât leur bibliothèque. Vous reconnaissez là cet esprit d'égoïsme ou plutôt de *fédéralisme* qui se fait *centre, s'isole* et qui est un crime. *Ce qui est national, n'est à personne*, il est à tous. L'intérêt public paraît s'opposer à ce qu'on déplace, à ce qu'on *dépèce* certaines collections qui, outre la valeur des ouvrages qui les composent, ont un mérite résultant de la manière dont les collections sont assorties. Telle est celle de Choepflin, à Strasbourg ; mais le tout est la propriété indivise de la grande famille qui par l'organe de ses représentants saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie et avouée par elle.

« D'autres administrations *exécutèrent mal*, quoique *trois* instructions consécutives eussent indiqué la marche du travail ; — pour le faire avec succès, il fallait :

« 4 ° Des *hommes probes*, c'est la première qualité exigible partout, ici spécialement, parce qu'un malhonnête homme peut échapper aisément à la surveillance, en arrachant des gravures précieuses dans un livre, en substituant des choses communes à des médailles rares.

« 2° Il fallait des hommes versés dans la paléographie et la bibliographie ; celle-ci est la science du libraire, elle connaît les titres des ouvrages et leur valeur dans le commerce ; celle-là connaît l'histoire de l'art, les variations de l'écriture, des idiomes et des usages.